

Objectif : L'objectif de cette formation est d'acquérir les connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement et les techniques alternatives à l'utilisation des produits.

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 09/10/2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel de certains types de produits biocides dans le cadre de la lutte antiparasitaire pour les prestataires de service et les distributeurs de produits.

➤ **Le contenu de la Formation :**

Cette formation est organisée autour de 6 thématiques :

- **Thématique 1 :** Réglementation : nuisances et domaines de lutte
- **Thématique 2 :** Prévention des risques pour la santé : stockage, transport
- **Thématique 3 :** Mesures de réduction des risques et protection du public (EPI)
- **Thématique 4 :** Prévention des risques pour l'environnement
- **Thématique 5 :** Les techniques alternatives rongeurs et insectes : lutte biologique, technique non chimique
- **Autorisation de mise sur le marché**

Dates prévisionnelles :
Le 13/04/2023 ou le 08/06/2023

Public : Salarié, chef d'entreprise, particuliers, auto-entrepreneurs, demandeurs d'emploi

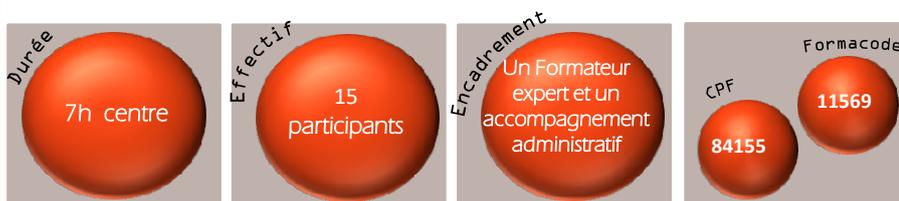
Prérequis :

- Certiphyto en cours de validité et à minimum 3 mois de sa date d'expiration

Conditions d'accès :

- Dossier de candidature
- Notification éventuelle de PEC OPCO
- Inscription par le stagiaire sur la plateforme CERTIBIOCIDE

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Salles de formation et espace de vie accessibles aux personnes à mobilité réduite. Toutes nos formations sont adaptées aux personnes en situation de handicap, la faisabilité du projet de formation est vérifiée lors de l'entretien par notre Référent Handicap.



Tarif : 180,00€ / personne – Tarif groupe sur demande – Possibilité de sessions dans vos locaux (nous consulter)

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES	DÉROULEMENT ET MÉTHODES	SUIVI ET ÉVALUATION	CERTIFICATION ET EMPLOI
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Référent Expert dans le secteur ▪ Echange de pratiques ▪ Participation active ▪ Etude de cas ▪ Films et vidéos : nuisibles, matériel, photothèque ▪ Présentation de matériel ▪ Remise de clef USB à chaque participant ▪ Vidéoprojecteur 	<p>Notre organisme de formation s'engage à mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires à la réussite de la certification visée.</p> <p>Un Référent Expert dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque participant.</p> <p>Suivi de l'exécution : Evaluation de la satisfaction, feuilles de présences signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée</p>	<p>En amont de l'action : auto-évaluation-diagnostic à apporter le 1^{er} jour de l'entrée en formation.</p> <p>Sert de support à l'individualisation de la formation. Sera amendée par le stagiaire au fur et à mesure du déroulé de la formation.</p> <p>Mise en situation pratique (MSP) Evaluation Certificative de fin de formation. Bilan écrit et oral de fin de formation</p>	<p>Validation du parcours de formation :</p> <p>QCM certifiatif : minimum de 20/30.</p> <p>En cas d'échec formation complémentaire de 7h obligatoire.</p> <p>➔ Attestation de fin de formation (modèle conforme à l'annexe II de l'arrêté du 09/10/2013)</p> <p>Inscription obligatoire avant le début de session : https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/</p>